



Située au cœur des Laurentides, la ville de Saint-Sauveur, avec une population de 11 597 habitants, un budget de près de 34 millions \$ et une évaluation foncière de près de 4 milliards \$, est reconnue pour le dynamisme de son développement économique et touristique. Le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire est à la recherche de deux personnes pour compléter son équipe en vue de ses opérations en saison estivale :

Préposé(e) aux plateaux récréatifs

Raison d'être du poste

Relevant de la coordonnatrice aux loisirs - parcs et bâtiments, la personne préposée aux plateaux récréatifs effectue la surveillance pour assurer la sécurité, le respect des règlements en vigueur et la quiétude des usagers, des parcs et des aires de jeux. Elle voit à la préparation des sites récréatifs extérieurs (parcs, aires de jeux, tennis, terrains de soccer, etc.).

Principales fonctions

- S'assurer de l'ouverture des différents sites, édifices et locaux.
- Surveiller les déplacements et donner les informations pertinentes aux usagers tant à l'extérieur qu'à l'intérieur.
- Voir à ce qu'il ne manque aucun accessoire (papier hygiénique, savon, etc.).
- Voir à la préparation des sites extérieurs pour la tenue des activités.
- Installer et remiser les équipements sportifs nécessaires à la tenue des activités extérieures.
- Prendre les réservations des usagers.
- Inspecter les aires de jeux et les structures pour s'assurer de leur sécurité et faire rapport.
- Compléter les rapports journaliers demandés.
- Ramasser tout objet qui pourrait représenter un danger pour la sécurité des usagers.
- S'assurer que les entrées et sorties sont dégagées et sécuritaires.
- Lors des journées de pluie ou de fermetures, faire de l'entretien au Chalet Pauline-Vanier selon la liste établie.

Qualifications et exigences

Les candidats recherchés possèdent un diplôme d'études secondaires (DES), sont travailleurs et responsables, et sont soucieux d'offrir un excellent service à la clientèle. Formation en premiers soins (offerte par la Ville) et permis de conduire de classe 5 valides exigés.

Salaire et conditions de travail

La rémunération est établie en fonction de la convention collective. La grille salariale est composée de 5 échelons et le taux horaire à l'embauche est de 22,55 \$ (2023). À cela s'ajoute un montant forfaitaire égal à 14 % des gains hebdomadaires, payé sur chaque paie aux personnes salariées temporaires en compensation des avantages sociaux. Trois horaires sont actuellement disponibles :

Pour assurer principalement les opérations des terrains de tennis :

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche	Total
		14 h à 22 h	14 h à 22 h	14 h à 22 h	6 h à 14 h	6 h à 14 h	40 h

Pour assurer principalement la surveillance dans les parcs :

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche	Total
16 h à 23 h	16 h à 23 h				16 h à 23 h	16 h à 23 h	28 h

Ces affectations temporaires débiteront dès que possible et se termineront vers la fin du mois d'octobre. Possibilité d'une réembauche pour la période hivernale (mi-décembre à mars).

Pour postuler

Si vous désirez vous joindre à l'équipe dynamique du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire de la Ville de Saint-Sauveur et travailler dans une ville de montagnes, de lacs et de grands espaces, à seulement 45 minutes de Montréal, faites-nous parvenir votre curriculum vitae accompagné d'une lettre de présentation, **au plus tard le 2 juin 2024**, par courriel à l'adresse rh@vss.ca ou en remplissant le formulaire sur notre site Internet.

Notre ville souscrit au principe d'égalité des chances dans l'emploi. Elle adhère à un programme d'accès à l'égalité pour les femmes, les autochtones et toute autre communauté culturelle. À noter, le masculin a été utilisé dans l'objectif d'alléger le texte. Nous communiquerons seulement avec les candidats retenus pour l'entrevue.